

## 2 ans pour tuer la Banque Courtois... Nous y sommes.



En cette fin d'année 2022, année de la « mort » de la doyenne des banques françaises, trois volets des Orientations Stratégiques 2022-2023 impactent significativement le quotidien et l'avenir de tous les salariés de la Banque Courtois : la bascule informatique, l'emploi, et les RPS.

### Volet informatique :

En préparation de la bascule informatique programmée pour mai 2023, la Direction assigne aux salariés une modification d'importance : il s'agit de la mise en œuvre de l'authentification biométrique, et cela sans au moins, une information préalable faite aux salariés et à leurs représentants.

L'inspection du travail a d'ailleurs acté, lors de sa visite à la Banque Courtois du 4 octobre 2022, que cette infraction était caractérisée (pas de Consultation du CSE).

Devant l'inaction de la majorité SNB-CGC du CSE, les élus CFDT ont été obligés d'alerter l'inspection du travail, et ont dû introduire en justice une action en référé, **pour qu'enfin la Banque Courtois prenne un double engagement conforme à ses obligations légales :**

- l'engagement de fournir le matériel nécessaire (=smartphone professionnel) à tous les salariés pour qu'ils puissent basculer sur le système NOVA et se connecter au poste de travail sans utiliser leur smartphone personnel ;
- l'engagement de fournir le matériel nécessaire (=smartphone professionnel) à tous les salariés pour qu'ils puissent librement choisir le recours, ou pas, à l'authentification biométrique.

**CFDT Banque Courtois: des choix, des actes**

PERMANENCE : 05 61 10 82 35 Jean-Luc BARRE : 06 22 90 46 97 Sophie BELLAL : 05 61 10 82 35 Michèle BLEUSE : 06 83 11 98 60

[www.cfdt-courtois.fr](http://www.cfdt-courtois.fr)

## Volet emploi 2022-2023 :

Il aura fallu que les salariés et leurs représentants attendent 2022, soit près de 2 ans après la « vraie/fausse fuite » dans la presse de l'absorption de la Banque Courtois par la Société Générale, pour obtenir une vision complète des premières fermetures d'agences et de services programmées pour 2023. Deux ans pour obtenir les éléments chiffrés de la destruction d'emplois sur le territoire de la Banque Courtois, de l'Atlantique à la Méditerranée.

→ Il est prévu, en octobre 2023, la fermeture de 10 agences Banque Courtois, et la fermeture de 8 agences Société Générale.

Ces 18 fermetures au total, et les réorganisations afférentes, vont globalement générer 87 suppressions nettes de postes sur les bassins d'emplois Banque Courtois.

Ces suppressions sont concentrées sur certains métiers : 23 suppressions de postes de Directeurs d'Agence, 23 suppressions de postes de Conseillers Clientèle Premium, 19 suppressions de postes de Conseillers Clientèle, 15 suppressions de postes de Conseillers Accueil et Assistants Commerciaux.

Sur les 10 agences Banque Courtois qui vont être fermées, il y a actuellement 38 postes à l'EBP. La fusion de ces 10 agences Banque Courtois avec les agences Société Générale voisines va générer 36 suppressions nettes de postes. Une fermeture d'agence Banque Courtois se traduit donc par la perte d'un nombre équivalent de postes budgétés !!!


→ Au 1er janvier 2023, après la bascule juridique, il y aura sur le territoire Banque Courtois 192 postes de back Office (Banque Courtois + Société Générale).

Il est prévu en mai 2023, la fermeture de tous les services de back-office de la Banque Courtois : le Comex (6 postes), le Juridique (6 postes), et le SCR (23,5 postes), soit plus de 35 postes.

Il est prévu en mai 2023, la fermeture de l'un des trois services de back-office de la Société Générale à Balma : Le Service des Opérations Personnes Physiques,

Et ce, afin d'atteindre une cible (Banque Courtois + Société Générale) à 149 postes de back office, répartis comme suit : 77 postes au Service Financement du Particulier de la SG Balma et 72 postes au Service des Successions de la SG Balma.

Ce sont donc 43 postes (nets) de back-Office qui vont être supprimés.

→ Il est prévu qu'en 2023, les postes de siège de la Banque Courtois (=la Direction générale, la Direction administrative, la Direction financière, le Contrôle général...) soient "recyclés" dans la future Direction Régionale Occitanie, qui deviendrait une Direction Régionale. Le plateau de cette Direction Régionale Occitanie, dite  dont la localisation est à ce jour inconnue, passera en 2023 de 55 postes (BC+SG au 1/1/2023) à 89,5 postes par la création nette de 34,5 postes.

**Deux accords organisent ces suppressions de postes et ces fermetures de services et d'agences en 2023**, sans oublier que 2 autres vagues de suppressions et de fermetures d'agences vont suivre en 2024 et en 2025 :

1. Le transfert des salariés de la Banque Courtois à la Société Générale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est organisé dès 2022 par un **accord dit « de transposition »**, qui acte la perte de rémunération globale pour les salariés de la Banque Courtois.

**CFDT Banque Courtois: des choix, des actes**

PERMANENCE : 05 61 10 82 35 Jean-Luc BARRE : 06 22 90 46 97 Sophie BELLAL : 05 61 10 82 35 Michèle BLEUSE : 06 83 11 98 60

[www.cfdt-courtois.fr](http://www.cfdt-courtois.fr)

2. Les suppressions de poste de back-office et siège en mai 2023, et de réseau en octobre 2023 sont organisés dès maintenant par un **accord dit « d'accompagnement »**, qui acte l'inversion de responsabilité dans le processus de reclassement : ce serait au salarié de se reclasser sachant qu'il n'est décisionnaire de rien. En effet, **les premières étapes des « accompagnements » sont déjà déloyales et injustes** avec : des lectures erronées du statut des salariés (des SDC transformés en SRI), des « souhaits » de salariés fortement suggérés, des « souhaits » de salariés modifiés entre l'Entretien de Recueil de Souhaits et le retour des Comités dits de « mobilité », des refus de validations de souhaits sans justifications, des refus de validations de souhaits qui n'intègrent pas la possibilité de parcours de montées en compétences via la formation tel que prévue par accord... La liste des déloyautés et des injustices est déjà longue, elle augure mal de la suite du processus et en particulier des décisions suite aux candidatures dans la fameuse « bourse aux emplois ».

C'est ainsi qu'aujourd'hui, dans l'attente de recevoir leur courrier dit « de suppression de poste », nombre de salariés vivent douloureusement l'écart entre ce que disent et écrivent la Banque Courtois et la Société Générale et ce que font la Banque Courtois et la Société Générale.

En parallèle, la Banque Courtois et la Société Générale se targuent « d'intégrer les plus hautes exigences en matière de responsabilité sociale » ou encore que « le dialogue social se déroule dans un esprit de transparence... ».

**Ce grand écart est intolérable.**

## **Volet Risques Psycho Sociaux :**

L'inefficience du dispositif de prévention des risques psycho sociaux que la Direction tente de décrire nous oblige à rappeler notre interpellation lors de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail de juin 2022 :

*« Comme vous le savez, le sujet des RPS est d'importance pour les membres de la CFDT de la Banque Courtois. En effet, les salariés encourent ces risques chaque jour et l'Entreprise est soumise à une obligation de garantir leur santé et leur sécurité. Dans ce domaine, la législation impose peu de choses à l'Entreprise mais propose des outils pour faire beaucoup mieux en relation avec les représentants élus des salariés, ainsi des accords, et par exemple des accords QVT (Qualité de Vie au Travail). À la Banque Courtois, il n'y a pas d'accord QVT.*

*Au sein de la CSSCT, tout comme c'était le cas lorsqu'il y avait le CHSCT les membres CFDT ont systématiquement abordé les risques psycho-sociaux, par exemple pour des problèmes de bruits, d'ergonomie, de mal-être, de surcharge de travail, d'organisation, etc. Et aussi à l'occasion des modifications initiées par l'Entreprise comme les agences Agora, l'évolution des dispositifs commerciaux, etc.*

*Pendant la pandémie, nous sommes également largement intervenus en demandant entre autres une évolution du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), la mise en application de préconisations du Médecin du Travail, etc.*

*En octobre 2021, la Direction nous a présenté « un dispositif renforcé de prévention des RPS » du fait de l'absorption de la Banque Courtois par la Société Générale. Malgré nos arguments, la Direction a refusé de présenter ce dispositif au CSE via une information/consultation considérant que la prévention des risques psycho-sociaux liés à Vision 2025 n'était pas un sujet*

**CFDT Banque Courtois: des choix, des actes**

PERMANENCE : 05 61 10 82 35 Jean-Luc BARRE : 06 22 90 46 97 Sophie BELLAL : 05 61 10 82 35 Michèle BLEUSE : 06 83 11 98 60

[www.cfdt-courtois.fr](http://www.cfdt-courtois.fr)

à part entière, mais un « sujet encapsulé » dans le dossier global. Rappelons que ce dispositif a été bâti au niveau du groupe Société Générale et sans la participation des représentants élus des salariés.

Nous ne sommes donc pas acteurs, ni en amont ni en aval, au mieux, nous avons un rôle d'assistance.

Comme nous l'avons déjà indiqué, pour nous, les critères et les éléments de détection, d'accompagnement et de réparation des RPS prévus par le dispositif mis en place à la Banque Courtois sont insuffisants et ne sont pas pertinents.

En effet, **les salariés ne peuvent être désignés comme étant les seuls acteurs de leur propre prévention des risques psycho-sociaux** ainsi que cela découle des communications sur le bien-être au travail et autre gestion du stress. »

C'est pourquoi : « devant l'augmentation des questions et des inquiétudes des salariés en lien avec la réalité de l'absorption pour chacun d'entre eux, confier l'information sur la suppression des postes de Siège et de back-offices et également la communication sur la première vague de fermeture d'agences, la CFDT vous demandait à nouveau une information/consultation sur le « dispositif de prévention renforcée des RPS » pour tous les salariés de la Banque Courtois, un dispositif qui nous permette d'être acteurs à tous les niveaux. »

Sur ce sujet également, les salariés et leurs représentants ne peuvent que constater l'écart entre ce que disent et écrivent la Banque Courtois et la Société Générale et ce que font la Banque Courtois et la Société Générale.

## **Comme l'année dernière, cette « Consultation » sur les Orientations Stratégiques acte :**

- D'une part, la dégradation significative du respect par la Direction de ses obligations légales et la dégradation significative de la loyauté et de la transparence qui sont dues aux salariés ;
- D'autre part le dogmatisme économique qui préside à la décision de « mort » de l'Entreprise Banque Courtois, « mort » programmée pour le 31/12/2022 soit dans quelques semaines ;

Les impacts pour les salariés Banque Courtois de ces choix stratégiques 2022-2023 sont considérables :

- Dstructions de postes ;
- Perte de compétences par des externalisations hors du territoire Banque Courtois et par des déclassifications de fait ;
- Dégradations inédites des conditions de travail.

À l'appui de ces constats, les élus CFDT ont donné un avis négatif sur :

Les Orientations Stratégiques de l'Entreprise Banque Courtois et sur leurs conséquences sur l'activité, mais surtout sur l'emploi à la Banque Courtois, sur l'évolution des métiers et des compétences des salariés de la Banque Courtois, sur l'organisation du travail des salariés de la Banque Courtois, pour les exercices 2022 et 2023.

**CFDT Banque Courtois: des choix, des actes**

PERMANENCE : 05 61 10 82 35 Jean-Luc BARRE : 06 22 90 46 97 Sophie BELLAL : 05 61 10 82 35 Michèle BLEUSE : 06 83 11 98 60

[www.cfdt-courtois.fr](http://www.cfdt-courtois.fr)